

NOTRE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour pouvoir profiter de cette prime CEE « Précarité Énergétique » la démarche est simple : 4 documents sont à fournir à Capital Energy. **Votre professionnel se charge de tout !**



VOTRE PROFESSIONNEL SE CHARGE DE TOUT

- 1 VOTRE DEVIS DATÉ ET SIGNÉ
- 2 VOTRE FACTURE
- 3 L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR FOURNIE PAR VOTRE PROFESSIONNEL
Assurez-vous que ce document inclut une page spécifique à la précarité énergétique.
- 4 VOTRE AVIS D'IMPOSITION
OU DE NON IMPOSITION 2016 (OU 2017)

LES SEUILS D'ELIGIBILITE

Pour bénéficier d'une prime CEE « Précarité Énergétique » les revenus du ménage doivent être inférieurs ou égaux aux seuils suivants (revenu fiscal de référence 2015 ou 2016 faisant foi)

LES SEUILS : ILE DE FRANCE

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	REVENU TOTAL DU MENAGE (Ile de France)	
	SEUIL 1	SEUIL 2
1	< 19 803 €	< 24 107 €
2	< 29 066 €	< 35 382 €
3	< 34 906 €	< 42 495 €
4	< 40 758 €	< 49 620 €
5	< 46 630 €	< 56 765 €
Par personne supplémentaire	+5 860 €	+7 136 €
TYPE DE PRIME	SUPER BOOST	BOOST

LES SEUILS : AUTRES

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	REVENU TOTAL DU MENAGE (Ile de France)	
	SEUIL 1	SEUIL 2
1	< 14 308 €	< 18 342 €
2	< 20 925 €	< 26 826 €
3	< 25 166 €	< 32 260 €
4	< 29 400 €	< 37 690 €
5	< 33 652 €	< 43 141 €
Par personne supplémentaire	+ 4 241 €	+5 434 €
TYPE DE PRIME	SUPER BOOST	BOOST

C'EST QUOI ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie a été mis en place par l'État pour encourager les ménages français à réaliser des travaux de rénovation et générer des économies d'énergie.